

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0166

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre, à 20h30

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 15 septembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel***

PRESENTS : *M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHEVNIK, MME CAMARA NDOMBELE (arrivée à 20h40, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour), M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivé à 20h39, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour), MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ (arrivé à 20h57 pendant l'examen du point n°5 de l'ordre du jour), M. TEBALDINI, M. KAPLAN.*

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

<i>Monsieur SANCHEZ</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur BARDET</i>
<i>Madame JULIAN</i>	<i>qui a donné pouvoir à Madame COLLETTE</i>
<i>Monsieur CALAMITA</i>	<i>qui a donné pouvoir à Madame NATALE</i>
<i>Monsieur KRZEWSKI</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ (à compter du point n°5)</i>
<i>Madame BOUHENNI</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur DIOGO</i>
<i>Madame KRA</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN (à compter du point n°5)</i>

ABSENTE : *Madame PELLICIOLI*

SECRETAIRE DE SEANCE : *Madame Claudine ROTOMBE*

Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA à 20h39 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.
Arrivée de Madame CAMARA NDOMBELE à 20h40 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.
Arrivée de Monsieur DRAME à 20h57 pendant l'examen du point n°5 de l'ordre du jour.
Sortie de Monsieur TEBALDINI à 21h14 pendant le vote du point n°8 de l'ordre du jour

Point n° 2 : Attribution de subventions : affectation de provisions votées au budget 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

VU la délibération du Conseil municipal du 22 novembre 1999, portant participation financière de la Commune pour certains travaux conformes au règlement du Plan d'Occupation des Sols (POS) pour la Cité Menier (zone UA),

VU les délibérations du Conseil municipal des 27 juin 2008, 19 décembre 2008 et 27 mars 2015 portant modification du règlement de la participation forfaitaire de la Ville pour certains travaux de ravalement conformes au POS de la Commune dans le secteur de la Cité Menier (secteur UA),

VU l'adoption du Budget Primitif 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,

VU l'attribution de subventions dans le cadre du Budget Primitif 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,

VU l'adoption de la Décision modificative n°1- Budget 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 juin 2015,

CONSIDÉRANT que la délibération susvisée du Conseil Municipal du 27 mars 2015 relative à l'attribution, dans le cadre du Budget Primitif 2015, de subventions pour l'année 2015, prévoit un certain nombre de provisions dans divers domaines, pour une affectation ultérieure sur l'exercice par voie de délibération, qu'il est ainsi proposé de procéder à l'affectation de provisions :

- dans le domaine Urbanisme : proposition d'affectation de la provision Ravalement, d'un montant de 5 705.00 €, intégralement et à part égale, auprès de Monsieur DI VITO Denis, et Madame GUERIN Chantal, qui ont fait exécuter des travaux de réfection de façade côté rue déclarés conformes par procès-verbaux co-dressés en juin 2015 par l'Instructrice du Droit des Sols et l'Architecte Conseil de la Commune,

- dans le domaine Animation : proposition d'affectation de la provision d'un montant de 800 €, à hauteur de 400 €, auprès de l'Association Noisiel Echecs, en soutien à la participation de l'un des ses adhérents, en qualité de membre sélectionné de l'Equipe de France Espoir, aux championnats d'échecs jeunes de l'Union Européenne qui se sont tenus du 18 au 28 août dernier en République Tchèque,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 14 septembre 2015,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de procéder à l'affectation de provisions votées au Budget 2015 comme il suit :

- suite DEL2015_ **0166**
portant sur l'attribution de subventions : affectation de provisions votées au Budget 2015 (3)

	BP 2015	DM1 2015	Affectation ultérieure	Présente proposition d'affectation	VOTE
Urbanisme - 67-6745/70					
Provision Subvention Ravalement	5 705.00			2 852.50	UNANIMITÉ
Monsieur Denis DI VITO					
Madame Chantal GUERIN					
Animation - 65-6574/025					
Provisions	800.00			400.00	UNANIMITÉ
Noisiel Echecs					

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le

29 SEP. 2015

29 SEP. 2015